

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

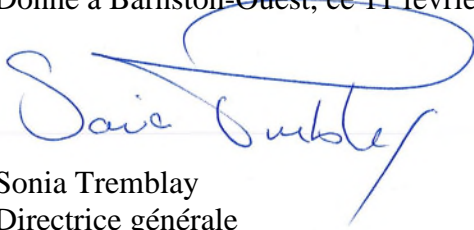
**Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de Règlement
numéro 321-2026 intitulé :**

Règlement numéro 321-2026 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments

1. **Lors d'une séance tenue le 2 février 2026**, le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement nommé ci-dessus.
2. Le projet de règlement vise à s'assurer d'empêcher le dépérissement des bâtiments, de protéger les bâtiments contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure. Le tout afin de conserver un cadre bâti en bon état, salubre et fonctionnel sur le territoire de la Municipalité, notamment en ce qui concerne les bâtiments patrimoniaux, et ainsi se conformer à l'obligation de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*.
3. Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
4. **Une assemblée publique de consultation sera tenue le 23 février 2026, à 19 h 00** au Centre Communautaire de Way's Mills (2081, chemin Way's Mills).

Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site internet au www.barnston-ouest.ca sous l'onglet municipalité dans la section avis public ou au bureau de la Municipalité, situé au 2080, chemin Way's Mills, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Barnston-Ouest, ce 11 février 2026.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière